

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	27 (1898)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCE <sup>1</sup>

Une dernière réponse, aussi brève que possible, à M. M. B.

Nous connaissons enfin la signification exacte du mot « somnolence » dont la portée m'avait paru excessive et à propos duquel je m'étais permis de protester. Mon honorable adversaire déclare qu'il n'a point voulu donner à ce terme l'acception courante et littérale, qui, appliquée au corps enseignant, constituerait un reproche aussi singulier qu'injuste, et il part de là pour dire que j'ai travesti sa pensée.

Désolé de le contredire ; mais, quoi ! les vocables possèdent d'ordinaire un sens formel et précis ; on ne les rend pas élastiques au gré de nos désirs et selon les besoins ou les hasards de la discussion. M. B. admet que l'expression dont il s'est servi ne reproduit pas adéquatement son idée ; mieux encore, il retire volontiers un terme qui lui semble renfermer quelque chose de blessant et lui en substitue un autre : *indifférence* qui n'est point synonyme de *somnolence*. Pourquoi s'arrêter en si beau chemin quand il eût été si simple d'avouer qu'on s'est mal exprimé au lieu de m'accuser de dénaturer un texte ?

On veut bien reconnaître que notre isolement a été « volontaire » de notre part. C'est un nouveau point à retenir. La ligne de conduite adoptée par le corps enseignant fribourgeois lui fut dictée à une heure où des intérêts respectables étaient en jeu et je suppose qu'il n'entre dans les intentions d'aucun de nous d'en dénier la sagesse et l'opportunité. Mais le temps a fait son œuvre et les idées ont pris un cours dont nous ne pouvons que nous réjouir. Si, pourtant, des désirs d'un rapprochement plus intime s'expriment de part et d'autre entre instituteurs fribourgeois et leurs collègues romands, il ne serait pas convenable de les traduire de telle sorte qu'ils impliquassent un blâme, même voilé à l'adresse de ceux qui furent les fondateurs de notre Société d'Education. Je ne vois pas d'antagonisme possible entre les congrès scolaires et nos réunions cantonales. Aujourd'hui moins que jamais grâce à la transformation qu'a subie la Société des instituteurs romands. En effet, elle est devenue une Fédération qui, aux termes de ses nouveaux statuts, confère aux membres des groupements cantonaux le même titre et les mêmes désirs qu'aux abonnés de l'*Educateur*. N'est-ce pas parce que les Sociétés cantonales ont prouvé leur vitalité qu'on a dû compter avec elles dans la réforme apportée à l'organisation de l'antique Société pédagogique de la Suisse française ? Relever les unes, faire même de la nôtre une apologie aussi brillante qu'elle mérite n'aura donc, pas plus hier que demain, le sens d'abaisser l'autre, car les progrès des sections ne peuvent qu'exercer une influence favorable sur la marche de l'ensemble.

Si donc les organes compétents de notre chère association pédagogique fribourgeoise décident d'adhérer à la Fédération, vous irez à Lausanne, cher M. M. B. suivi de beaucoup des nôtres ; vous y ferez flotter nos antiques couleurs avec les idées qu'elles symboli-

<sup>1</sup> Encore cette lettre et la petite polémique sera close (Réd.)

sent. Je n'en serai point fâché et, qui sait ? peut être vous surprendrai-je à fredonner, — peu chauvin que vous soyez, — ce vieux refrain d'une vieille chanson pour lequel les « jeunes » ont une préférence marquée :

Il n'y en a point comme nous !

Deux mots encore, M. B. n'a pas été bien inspiré en montrant quelque dédain à l'endroit des cours normaux de travaux manuels. Aurait-il oublié qu'il a suivi aussi à Zurich un cours normal de gymnastique. C'est sans doute là qu'il a puisé le secret des élégantes cabrioles qu'il exécute autour de mes simples observations. Le grillon pourrait encore relever d'autres aimables plaisanteries à son adresse. Mais son goût prononcé pour le *dolce farnientene* lui permet pas de s'échauffer la bile. Il n'a jamais eu la prétention de faire étalage de conseils et d'expérience, ni d'entraîner autrui à la remorque de son char. Il se sait peu taillé pour briller dans le monde et il poursuit paisiblement sa route dans le sillon familier sans porter envie à ceux à qui dame nature a départi talents, figure et autres remarquables facultés.

GRILLON.



## Chants à étudier en 1898-99

Les chants à étudier dans les écoles primaires et régionales pendant l'année scolaire 1898-99 sont les suivants :

- a) Répétition des chants de l'année dernière, à savoir :  
N<sup>o</sup>s 64, 84, 95, 91.  
b) N<sup>o</sup> 7. *La Gloire de Dieu.*  
N<sup>o</sup> 23. *Le Mal du pays.*  
N<sup>o</sup> 31. *Joseph.*  
N<sup>o</sup> 115. *Le Pâtre sur la montagne.*

N.-B. Avec l'étude de ces chants, on fera graduellement les exercices de solfège indiqués aux pages XVI et suivantes du *Recueil de chants pour l'école et la famille*.

c) *Plain-chant.* — Comme les années précédentes, c'est-à-dire : *Messe des morts* ; *chant des psaumes* ; *cantiques et chants religieux*.

N.-B. — 1<sup>o</sup> Le chant collectif à l'église est instamment recommandé.

2<sup>o</sup> Il sera procédé, ce printemps prochain, à un examen théorique du chant.



## MUSÉE PÉDAGOGIQUE FRIBOURG

Liste des ouvrages reçus du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juin 1898.

### DONS

### Objets pour collections.

*Les fils d'Emile Degrolle, Paris.* 4 tableaux muraux du système métrique ; 18 tableaux de physique ; 20 tableaux d'histoire naturelle